

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

Procès-verbal du conseil d'administration régulier de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, tenu au 420, Route 132 Ouest à Amqui le 24 septembre 2024 à compter de 10 h 30, sous la présidence de M. Martin Soucy.

1. Ouverture de l'assemblée

Sont présents

M. Martin Soucy	Maire de Mont-Joli	MRC de La Mitis
M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis
Mme Sylvie Blanchette	Mairesse d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Sébastien Lévesque	Maire de Sainte-Érène	MRC de La Matapédia

Sont aussi présents

M. Vincent Dufour	Directeur général	Régie
M. Joël Tremblay	Directeur général	MRC de La Matapédia

Est absent

M. Pascal Rioux	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis
-----------------	----------------------	-----------------

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-41

Il est proposé par M. Sébastien Lévesque, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 9 juillet 2024
4. Comptes à payer
5. Comptes à recevoir
6. Politique de travail 2025
7. Échelle salariale 2025

- 8. Budget 2025
- 9. Code d'éthique et de déontologie des employés
- 10. Transport 2025 – résolution
- 11. Multiplateforme
 - 11.1 Suivi
 - 11.2 Étude d'impact - Avenant
- 12. Collecte
 - 12.1 Suivi
 - 12.2 Conteneurs à chargement arrière
 - 12.3 Affectation surplus – conteneurs à chargement arrière
- 13. Communication
 - 13.1 Suivi
 - 13.2 Publicité télévision – médias sociaux
 - 13.2.1 Production
 - 13.2.2 Diffusion
- 14. Divers
 - 14.1 État des résultats – août 2024
- 15. Levée de l'assemblée

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 9 juillet 2024

Résolution 2024-42

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 juillet 2024 tel que présenté. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

4. Comptes à payer

Résolution 2024-43

Prélèvements	# 924 à 934	31 925.45 \$
Dépôts directs et prêts	# 500530-500571	1 027 845.43 \$
Salaires	# 501835-501868	49 755.04 \$
Total		1 109 525.93 \$

De ce montant, 52 691.72 \$ concerne le projet de multiplateforme.

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Georges Guénard et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes à payer de juillet, août et septembre 2024 pour un total de 1 109 525.93 \$.

5. Comptes à recevoir

M. Vincent Dufour présente les comptes à recevoir au 31 août 2024.

6. Politique de travail 2025

M. Vincent Dufour présente la politique de conditions de travail pour 2025.

Résolution 2024-44

Il est proposé par M. Sébastien Lévesque, appuyé par M. Georges Guénard et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de travail 2025 telle que présentée, avec ajout d'une clause de location de voiture pour les transports excédants une certaine distance.

7. Échelle salariale 2025

M. Vincent Dufour présente les grilles salariales pour 2025.

Résolution 2024-45

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Georges Guénard et résolu à l'unanimité d'adopter les grilles salariales pour la direction et les employés telles que présentées.

8. Budget 2025

M. Vincent Dufour présente les prévisions budgétaires 2025.

Résolution 2024-46

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2025 de la Régie tel que présenté par M. Vincent Dufour.

9. Code d'éthique et de déontologie des employés

Présentation du projet de règlement de code d'éthique et de déontologie des employés de la RITMR.

Résolution 2024-47

AVIS DE MOTION est donné par M. Georges Deschênes qu'à une rencontre ultérieure de ce comité il sera proposé l'adoption du règlement numéro RÈG10-2024 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

10. Transport 2025- résolution

Résolution 2024-48

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-040, la Régie a octroyé un contrat de transport des déchets et matières organiques à GFL Environnemental pour une période d'un an, soit 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit poursuivre le transbordement des déchets et matières organiques au-delà du 31 décembre 2025 en raison des délais à l'implantation du projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4.6 du devis d'appel d'offres, il est possible de renouveler le contrat pour une année par une résolution de la Régie avant le mois de décembre 2024.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de transport et traitement à GFL Environnemental pour un an, soit l'année 2025.

11. Multiplateforme

11.1 Suivi

Mise à jour des informations concernant le projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse.

11.2 Étude d'impact - Avenant

Résolution 2024-49

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse, la Régie doit réaliser une Étude d'impact sur l'environnement qui sera jugé recevable par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a mandaté le consortium GBI-SNC Lavalin à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP a déposé le 13 septembre une deuxième série de Questions dans le cadre du processus d'analyse de l'étude d'impact sur l'environnement et qu'un accompagnement pour les réponses est requis;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures du consortium GBI-SNC Lavalin prévue pour répondre aux questions du MELCCFP est épuisée;

CONSIDÉRANT QUE le consortium GBI-SNC Lavalin a déposé un addenda à l'offre de service pour ces coûts supplémentaires selon une banque d'heures représentant 30 000 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Georges Guénard et résolu à l'unanimité d'adopter l'addenda de GBI-SNC Lavalin pour les coûts relatifs à l'étude d'impact sur l'environnement au montant de 30 000 \$ plus taxes applicables.

12. Collecte

12.1 Suivi

Suivi concernant l'intégration de la gestion des collectes de matières résiduelles au niveau de la RITMR.

12.2 Conteneurs à chargement arrière

M. Vincent Dufour présente le suivi concernant le dossier des conteneurs à chargement arrière dans La Matapédia.

12.3 Affectation surplus-Conteneurs à chargement arrière

Résolution 2024-50

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité de créer un compte de surplus réservé au montant de 330 000 \$ pour l'affecter à l'achat et la modification des conteneurs chargements arrières. Ce surplus sera remboursé en montants égaux sur une période de 5 ans par les municipalités concernées au prorata des coûts pour chaque municipalité.

13. Communications

13.1 Suivi

Suivi des communications entourant la collecte, qui deviendra la responsabilité de la Régie à compter de 2025. Elle devra dès lors assurer un service à la clientèle et différentes modalités liées à la collecte.

13.2 Publicité télévision / médias sociaux

13.2.1 Production

Résolution 2024-51

Il est proposé par M. Sébastien Lévesque, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'entériner la soumission de Marquis Multimédia au coût de 1442.50\$, avant taxes, dans le cadre de la production d'une capsule vidéo pour publicité concernant la collecte.

13.2.2 Diffusion

Résolution 2024-52

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'entériner la soumission de Groupe TVA au coût de 3616.50 \$, avant taxes, dans le cadre de la diffusion d'une capsule vidéo pour publicité concernant la collecte.

14. Divers

a) État des résultats - août 2024

M. Vincent Dufour dépose et présente l'état des résultats pour le mois d'août 2024.

15. Levée de l'assemblée

Résolution 2024-53

Il est proposé par M. Georges Guénard de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 12h30.

Martin Soucy
Président

Vincent Dufour
Directeur général et secrétaire-trésorier